

Rapport sur les risques climatiques 2025

Premier rapport annuel de Questbank portant sur la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques et les mesures liées aux changements climatiques, conformément à la ligne directrice B-15 du BSIF.

Période de rapport : 1er janvier – 31 décembre 2025 **Entité :** Questbank **Publié :** Juin 2026

À PROPOS DE CE RAPPORT

Notre engagement envers une divulgation climatique transparente

Ce document s'applique à Questbank et à la Compagnie de Fiducie Community (CTC) (collectivement désignées sous le nom de « Société »). La Société est une institution financière sous réglementation fédérale (IFRF) et une filiale en propriété exclusive de Questrade Financial Group (« QFG »). En tant que banque canadienne de l'annexe 1 offrant des services numériques, la Société fournit des solutions hypothécaires et des produits de dépôt aux Canadiens.

Ce rapport a été préparé conformément à la ligne directrice B-15 du BSIF (Gestion des risques climatiques). Il s'agit de notre première divulgation publique sur le climat et elle représente l'établissement de bases, de cadres et de pratiques qui seront perfectionnés au cours des cycles de rapport ultérieurs. Nous présentons ces informations dans un esprit de transparence, tout en reconnaissant que notre programme est en cours de maturation et que des objectifs chiffrés suivront.

Périmètre du rapport : Le présent rapport porte uniquement sur les activités de Questbank. Les expositions de la Société aux risques climatiques sont évaluées selon trois piliers : (1) le portefeuille de crédit hypothécaire résidentiel, soumis aux risques physiques et de transition ; (2) les activités de l'entreprise, couvrant les émissions de GES de Scope 1 et Scope 2 provenant des installations louées par la Société ; et (3) la résilience stratégique face aux perturbations liées au climat.

GOVERNANCE

Surveillance des risques climatiques par le conseil d'administration et la direction

La gouvernance des risques climatiques est ancrée dans le cadre de gestion des risques d'entreprise (GRE) de la Société. La surveillance est en cours d'établissement par le biais de la structure des comités du conseil d'administration et des comités de direction, les considérations climatiques devant être progressivement intégrées dans la prise de décision stratégique et les opérations quotidiennes.

COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RRC **Comité d'examen des risques** — Exerce la surveillance ultime du cadre de GRE, y compris l'appétence pour les risques climatiques.

GCRC **Comité de gouvernance et d'examen de la conduite** — Soutient la conformité de la gouvernance avec l'évolution des normes, y compris la B-15 du BSIF.

AC **Comité d'audit** — Supervise l'intégrité de l'information financière, y compris les divulgations financières liées au climat.

COMITÉS DE DIRECTION

EXCO **Comité exécutif** — Supervise les opérations quotidiennes et l'alignement sur les priorités climatiques stratégiques.

ERMC **Comité exécutif de gestion des risques** — Surveille le risque climatique par rapport au cadre d'appétence pour le risque approuvé par le conseil.

CredC **Comité du risque de crédit** — Supervise les impacts du changement climatique sur le portefeuille de prêts ; reçoit les dossiers soumis par le LAWG.

LAWG **Groupe de travail consultatif sur les prêts** — Analyse les événements climatiques aigus et leur impact géographique sur le portefeuille hypothécaire ; remonte les conclusions au CredC.

La Société s'efforce de veiller à ce que l'expertise en matière de risques climatiques soit développée au sein de ses organes de gouvernance et à ce que les considérations climatiques soient progressivement prises en compte dans la planification stratégique et, avec le temps, dans les cadres de rémunération des dirigeants, à mesure que le programme mûrit.

MODÈLE D'AFFAIRES ET STRATÉGIE

Le risque climatique et ses répercussions sur nos activités

En tant que banque offrant des services numériques sans réseau de succursales physiques, le modèle d'affaires de la Société comporte intrinsèquement une empreinte d'émissions directes relativement faible.

La principale concentration d'exposition financière liée au climat se trouve dans notre portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels de 6,1 milliards de dollars, où la valeur des garanties et la solvabilité des emprunteurs sont directement liées aux événements climatiques physiques et aux pressions de transition.

PLAN DE TRANSITION INTERNE

Trois piliers guidant notre réponse climatique

La Société adopte un plan de transition interne de première génération. Étant donné que les données de référence sont établies au cours de ce cycle de rapport, des objectifs formels de réduction devraient suivre lors du cycle de rapport 2026.

Le plan fera l'objet d'un examen annuel par le conseil d'administration, à compter de la réunion du Comité d'examen des risques du deuxième trimestre de 2026 prévue en août 2026.

1

SUIVI DU PORTEFEUILLE – ÉMISSIONS FINANCÉES

La Société gère le risque de transition au sein de son portefeuille hypothécaire. Les cycles de rapport 2025 et 2026 sont utilisés pour établir une base de référence complète des émissions financées, calibrer l'appétence pour le risque et développer des mesures sous-jacentes pour les limites approuvées par le conseil.

La courte échéance moyenne pondérée du portefeuille, de 1,2 à 1,7 an, permet des réévaluations climatiques fréquentes lors des renouvellements.

2

DÉCARBONATION OPÉRATIONNELLE – ÉMISSIONS GÉNÉRÉES À L'INTERNE

La Société vise à minimiser son impact environnemental direct en maintenant un modèle de travail hybride à domicile et une empreinte physique restreinte. Le récent déménagement de son bureau secondaire au 70, rue York (certifié LEED Or) à partir d'avril 2026 appuie une stratégie opérationnelle à faibles émissions de carbone et axée sur le transport en commun.

3

RÉSILIENCE STRATÉGIQUE – CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS ET CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

La Société s'efforce d'intégrer les considérations climatiques dans ses cadres de gestion des risques liés à la continuité des activités (BCRM) et de gestion des risques liés aux tiers (TPRM), dans le but de veiller à ce que les fournisseurs de services critiques et les chaînes d'approvisionnement numériques puissent valider leurs capacités de reprise après sinistre face à des scénarios météorologiques extrêmes.

GESTION DES RISQUES

Identifier, mesurer et traiter les risques liés au climat

Le risque climatique est progressivement intégré dans le cadre et la politique de gestion des risques d'entreprise (ERMFP) et dans le cadre d'appétence pour le risque (RAF) de la Société en tant que sous-ensemble du risque stratégique. La Société gère le risque climatique par le biais d'une politique dédiée aux risques climatiques, conçue pour régir l'identification, l'évaluation, le suivi et le traitement des expositions liées au climat tout au long du cycle de vie des risques.

RISQUE PHYSIQUE (CONTINU)	RISQUE DE TRANSITION (MOYEN À LONG TERME : 1 À 10+ ANS)
• Les événements météorologiques aigus (inondations, feux de forêt, tempêtes de verglas) peuvent altérer la valeur des garanties et la solvabilité des emprunteurs, augmentant ainsi les ratios prêt-valeur et la perte en cas de défaut. • Les dommages causés aux infrastructures réseau critiques posent des risques pour la continuité opérationnelle.	• L'augmentation de la tarification du carbone et l'évolution des réglementations énergétiques peuvent accroître les coûts d'exploitation des emprunteurs, élevant ainsi la probabilité de défaut dans les segments immobiliers à forte intensité énergétique. • Les propriétés dépendantes d'un chauffage à forte intensité de carbone peuvent faire face à une baisse relative de leur valeur à mesure que les préférences du marché se tournent vers des actifs écoénergétiques.

La Société évalue chaque propriété hypothéquée pour détecter les vulnérabilités physiques propres à son emplacement avant le financement, y compris les risques d'inondation et de feux de forêt. Les propriétés situées dans des zones à haut risque peuvent être assujetties à des exigences d'assurance particulières. Les propriétés situées dans des plaines inondables sont soumises à un plafond maximal de ratio prêt-valeur de 65 %. Lors d'événements climatiques actifs, la Société surveille les zones de risque par rapport à son portefeuille hypothécaire et applique des restrictions de souscription supplémentaires si nécessaire. Après le financement, la couverture d'assurance est surveillée et les sinistres sont gérés afin de veiller à la remise en état de la propriété donnée en garantie. La diversification géographique est maintenue comme principal moyen d'atténuation contre la concentration localisée d'événements climatiques.

MESURES ET OBJECTIFS

Base de référence des émissions de GES 2025

La Société calcule et divulgue ses émissions brutes de GES conformément à la Norme de comptabilisation et de déclaration corporative du GHG Protocol. L'année 2025 représente notre première année complète de rapport ; des objectifs formels de réduction devraient être établis au cours du cycle de rapport 2026 à mesure que la base de référence est validée.

Néant

TCO₂E — SCOPE 1

Émissions directes. La Société ne possède pas de parc de véhicules ; les principaux systèmes de chauffage des bâtiments des installations louées sont gérés par les propriétaires.

64,4

TCO₂E — SCOPE 2

Émissions indirectes provenant de l'électricité et du chauffage au bureau principal de la Société situé au 5700, rue Yonge, North York.

Note méthodologique : Les émissions indirectes du Scope 2 sont estimées à l'aide d'un indicateur d'intensité basé sur la superficie, tiré de l'Enquête sur l'utilisation commerciale et institutionnelle de l'énergie de RNCAN (EUCIÉ, 2019), en appliquant une répartition du combustible de 47 % de gaz naturel / 46 % d'électricité, un facteur d'émission de gaz naturel du Rapport d'inventaire national d'ECCE et un facteur d'émission du réseau de l'Ontario de 75 g de CO₂e/kWh (The Atmospheric Fund, octobre 2025). Puisque le chauffage et l'électricité sont inclus dans le bail de la Société, ces émissions relèvent techniquement de la catégorie 8 du Scope 3 du GHG Protocol (Actifs loués en amont), mais sont déclarées sous le Scope 2 pour s'aligner sur le modèle DC2-A du BSIF. Les émissions financées du Scope 3 sont calculées à l'interne à l'aide de la norme mondiale de comptabilisation et de déclaration des GES de la PCAF pour le secteur financier et seront divulguées publiquement conformément au calendrier prescrit par le BSIF. La Société ne finance pas de propriétés à l'extérieur du Canada.

VOIE À SUIVRE

La Société s'efforce de passer d'une estimation basée sur des indicateurs à des données de services publics primaires vérifiées au cours de l'exercice 2026, dans le but d'améliorer la qualité des données pour passer d'un score PCAF de 4 à un score de 2 ou 3. À mesure que la base de référence des émissions financées du Scope 3 mûrit, la Société devrait élaborer des mesures d'appétence pour le risque et des objectifs de réduction pour examen par le conseil d'administration, à commencer par le comité d'examen des risques du deuxième trimestre de 2026.

MISE EN GARDE

Informations prospectives

Ce rapport contient des déclarations prospectives concernant les stratégies, les objectifs et les ambitions de la Société liés au climat. Ces déclarations sont de nature prédictive et dépendent d'événements et d'hypothèses futurs qui pourraient ne pas se concrétiser. Les objectifs et les ambitions exprimés ici sont d'ordre déclaratif et sujets à un recalibrage à mesure que la qualité des données, les exigences réglementaires et la science climatique évoluent. La réalisation de ces objectifs est soumise à des risques importants, notamment la disponibilité limitée des données, les changements réglementaires, la dépendance à l'égard de méthodologies et de technologies tierces, ainsi que l'incertitude inhérente aux projections climatiques.

Les déclarations prospectives contenues dans ce rapport ne doivent pas être interprétées comme des garanties de performances futures. La Société ne s'engage pas à mettre à jour ces déclarations, sauf si la loi ou la réglementation applicable l'exige.